

## **CAPL d'affectations au 1er mars 2016 :**

# **RÈGLES TROP SOUPLES = GESTION CONFUSE**

Les CAPL n°3 et n°2 se sont réunies les 19 et 21 janvier pour traiter des affectations locales au 1er Mars 2016.

La CAPL n°1 n'a pas été réunie dans la mesure où aucun agent ne participait au mouvement.

Le rôle des élus de Solidaires Finances Publiques consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation;
- s'assurer de l'application des garanties éventuelles,
- présenter et défendre les dossiers des agents.

Solidaires Finances Publiques a lu une déclaration liminaire commune aux 2 CAPL dans laquelle nous avons condamné les nouvelles règles de gestion mises en place par le Directeur Général, les 12 suppressions d'emplois dans l'Yonne pour 2016, la gestion catastrophique des effectifs et le nombre d'emplois vacants dans le département en indiquant que tout cela se faisait au détriment des conditions de travail des agents.

Les représentants de Solidaires n'ont pas souhaité débattre en CAPL des éléments qui relèvent du Comité Technique Local (CTL). Le directeur non plus, il a d'ailleurs déjà entériné les suppressions d'emplois et les redéploiements pour 2016 dans le cadre des postes ouverts dans ce mouvement local du 1<sup>er</sup> mars.

Il nous a indiqué qu'il était d'accord avec Solidaires Finances Publiques : il regrette lui aussi la suppression du mouvement complémentaire pour les cadres A et B ainsi que les vacances d'emplois...

Concernant les nouvelles règles de gestion, le directeur estime que l'on ne donne pas assez de pouvoir aux directions locales.

Selon lui, « en matière de démocratie locale, la direction est la plus proche et la mieux placée pour gérer les agents concernés ».

Selon un vœu pieu : « Plus on est proche des agents, plus on les connaît, et mieux on peut les aider », avec un engagement de ne pas affecter au sud du département un agent qui habite au nord ( *et vice versa?* ).

En réponse à une question de la CGT, il aurait souhaité un assouplissement des règles de gestion et seulement 2 RAN dans le département afin de se laisser plus de marge de manœuvre au niveau local.

Heureusement, ni Solidaires Finances Publiques, ni la direction générale (*pour l'instant ?*) ne sont favorables à ce projet de réforme !

Solidaires Finances Publiques a insisté pour que tous les agents du département soient traités de la même façon et bénéficient des mêmes règles et des mêmes garanties.

Le fait marquant de ces deux CAPL est une manœuvre et une tentative de déréglementation évoquées par le président lors de ces 2 instances qui a cherché à fragiliser l'unité syndicale.

### **CAP n°3: HORS DES CLOUS !**

En effet, lors de la CAPL n°3, la direction nous a soumis une demande de mutation « sortie du chapeau », la question étant de savoir si cette demande était recevable et pouvait donc être prise en compte dans le mouvement local.

Bizarrement, la direction aurait reçu ce document le 14 janvier mais n'en a pas informé les représentants des personnels.

La direction a reconnu un « loupé » puis une « défaillance » du chef de service qui n'aurait pas envoyé les documents dans les délais à l'agent concerné (chef de service déjà connu pour un autre précédent en matière de gestion des personnels...).

Même si nous avons entendu des bruits de couloir sur une prétendue demande de mutation tardive, Solidaires Finances Publiques a donc découvert en séance le « pot aux roses » et s'est étonné que la direction n'ait pas eu la correction d'informer préalablement les élus de la CAP n°3.

Le président a justifié sa position en indiquant que comme la demande de mutation n'avait été faite que le 14 janvier et que le règlement intérieur prévoit de transmettre les documents de travail dans un délai de 8 jours, il ne pouvait nous transmettre le dit document dans le délai légal...donc en final, il a fait le choix de ne pas contacter les représentants des personnels...ce qui démontre à l'évidence un souci dans le dialogue social.

Le président ne nous a proposé que 2 options: laisser le projet de mouvement en l'état ou intégrer cette demande au risque de pénaliser un agent.

Nous avons rappelé les règles qui s'appliquaient au niveau national à savoir qu'un agent de catégorie B ou C ne pouvait obtenir après CAP un vœu moins intéressant que le vœu obtenu au projet. Dans ce cas, la DG affecte alors l'agent en surnombre : cette situation était possible dans la mesure où l'agent qui allait être lésé travaillait à la direction, service qui serait selon la direction en état de sureffectif...

A la demande de Solidaires Finances Publiques, il a donc été demandé une suspension de séance afin de débattre de cette situation entre représentants des personnels.

Si cette demande de mutation tardive n'avait lésé personne, nous n'aurions pas été opposés à sa prise en compte. Mais dans la mesure où un agent perdait le bénéfice de sa mutation, il n'en était pas de même...

Solidaires Finances Publiques a rappelé les règles en matière d'affectation et s'est appuyé sur l'instruction nationale de la DG ainsi que sur la note de la direction locale qui précise que la fiche de vœux signée par l'agent devait parvenir au plus tard le 5 janvier 2016, délai de rigueur. Selon l'instruction nationale, une demande tardive ne peut être examinée en CAP que pour un motif nouveau, grave et imprévisible.

Nous prenons acte que, selon le directeur, « la souplesse c'est mieux que la rigidité » ce qui explique que l'on puisse s'asseoir sur sa propre note, souplesse oblige...?! Même s'il nous a été reproché par le directeur une certaine rigidité et même une soi-disant mauvaise foi, Solidaires Finances Publiques n'est pas dupe et ne peut pas être taxé de copinage.

En toute cohérence, comme FO, nous avons voté contre la prise en compte de cette demande tardive qui modifie le projet de mouvement et qui lèse un agent (à lui de déposer un recours, s'il le souhaite, devant le tribunal administratif pour casser cette décision...).

Pour le directeur, le mouvement est mieux qu'avant dans la mesure où 2 agents sont satisfaits même si selon nous, il fragilise 2 services...

La direction et la CGT ont voté pour la prise en compte de cette demande et nous craignons qu'à l'avenir celle-ci ne fasse jurisprudence.

## **CAP n° 2: RETOUR DANS LES CLOUS AUX FORCEPS**

Concernant la CAP n°2, nous avons appris que la mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux (PCRP) se ferait au 01/05/2016, et que l'avis de la CAP locale était recueilli pour le mouvement du 1er mars et le « mouvement » du 1er mai.

Contrairement à ce qu'a pu dire ou croire la direction, Solidaires Finances Publiques n'était pas favorable à une mise en place du PCRP avant le 01/09/2016. Selon nous, toute restructuration doit se faire en concertation avec les services et les agents concernés et dans les meilleures conditions possibles. Ces conditions ne nous semblent pas réunies au 01/05/2016.

La direction locale a rédigé 2 notes les 10 et 14 décembre 2015 essayant d'expliquer les mouvements, mais en excluant une partie des agents sur la possibilité de demander le PCRP. En séance, nous sommes intervenus sur l'affectation des agents hors périmètre PCRP et avons rappelé le délai de séjour incompressible d'un an entre 2 affectations qui nous est imposé par la direction générale.

La direction locale voulait contourner cette règle en affectant un agent au 31/08/16.

Face à l'unité syndicale et la nécessité d'avoir des règles auxquelles les agents puissent se référer et qui s'appliquent à tous de la même manière, la direction a fait marche arrière.

Le 3ème poste B du PCRP reste vacant et sera ouvert au mouvement du 1er septembre 2016.

Pour le reste du mouvement, Solidaire Finances Publiques a permis à un agent d'obtenir son premier vœu grâce à une identification précise des vacances de postes au tableau des emplois.

Le mouvement ayant été si confus, nous constatons au final qu'il n'y aura plus de contrôleur à la brigade départementale de fiscalité immobilière d'Auxerre, qui deviendra PCRP, entre le 01/03/16 et le 30/04/16.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont donc su faire preuve, quant à eux, d'un maximum de cohérence quelle que soit la CAPL en votant contre ces mouvements qui ne visent qu'à gérer la pénurie d'agents, toutes les RAN du département étant déficitaires.

	<b>C</b>	<b>B</b>
<b>RAN AUXERRE</b>	BORODACZ Yannick : SIP HADDAB Samuel : Maintien Direction HARDY Bernadette : CDIF	HAMON Annie : SIP LIVET Lucie : SIP BARDET Marie : PCRP FURNO Sylvie : PCRP QUILLON Denis : Auxerre EH
<b>RAN JOIGNY</b>	TELLE Marcel : Trésorerie Migennes	LOGEZ Virginie : Trésorerie JOIGNY
<b>RAN TONNERRE</b>	LINAT Emeric : Trésorerie Tonnerre	BRIDOUX Coralie : Trésorerie Tonnerre
<b>RAN SENS</b>	RODRIGUEZ Isabelle : Pont/Yonne	TRONCIN Maria : PCRP NUNES Aline : Pont/Yonne

**LISTE des POSTES VACANTS au 1er mars 2016**  
**après les CAPL et avant affectations ALD, surnombres et détachements**

	<b>C</b>	<b>B</b>
<b>RAN AUXERRE</b>	Paierie Départementale : 2 SIE : 2 Auxerre EH : 2 Auxerre Municipale : 1 Vermenton : 1	CDIF: 1 BCFI puis PCRCP : 1 Saint-Fargeau : 1
<b>RAN AVALLON</b>	SIP/SIE : 2 Trésorerie AVALLON : 1	SIP/SIE :1
<b>RAN JOIGNY</b>	Migennes : 2 SIP/SIE : 1	Migennes : 1 SPF : 1
<b>RAN TONNERRE</b>	Chablis : 1 Trésorerie Tonnerre : 2	Chablis : 1 SIP/SIE : 2
<b>RAN SENS</b>	Pont sur Yonne : 1 SIE : 1	

**ALD ET DETACHEMENTS**

<b>RAN AUXERRE</b>	BREUILLE Nicole : Direction LEGENDRE Jacky : PRS PEPIN Wendy : Direction ROIDOT Jean Philippe : Direction SARRAZIN Didier : Direction SPORTELLI Thomas : Direction BIGOT Odile : Direction DOLVECK Nathalie : SIP BOULAND Jonathan : Vermenton DAHMANI Chafique : Paierie départementale DURET Jean François : SIE IFAMANGA Marie : Paierie départementale PROSPERINI Alicja : PRS
<b>RAN AVALLON</b>	JANVIER Françoise : SIP/SIE DOS SANTOS Véronique : Détachée SIP/SIE
<b>RAN JOIGNY</b>	AUGEAT-MALTER Cyrielle : Migennes DUTERRAGE Gaëlle : Migennes GUILLON Nicolas :Détaché Trésorerie Joigny FERREIRA Isabelle : Détachée SPF
<b>RAN TONNERRE</b>	GUILLAUMIN Micheline : Trésorerie TONNERRE MEUNIER Cyril : Détaché Trésorerie TONNERRE BARTHELEMY Cécilia : Détachée Trésorerie Tonnerre
<b>RAN SENS</b>	LANTELME Marc : Pont/Yonne LACAZE-LABADIE Marie : Pont Yonne DELORME Sébastien : Pont/ Yonne VALLET Sylvie : SIE

**Les élus de Solidaires Finances Publiques:**

**CAP n°3: Patricia IENZER, Amandine HAROS, Olivier GAUTIER, Mathilde PINTADO, Catherine LECOMTE - experts: Jean-François DURET, Pascal AUGÉAT**  
**CAP n°2: Pascal AUGÉAT, Valérie DE PALMA, Nadine ROGER, Hassan LARIBIA**